

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ADEME POUR LE DÉPLOIEMENT
D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES HYBRIDES ET ÉLECTRIQUES**

- Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n°2017/03 portant délégation de pouvoirs au Président,
- Considérant le projet de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules hybrides et électriques sur le territoire du SEZEO,
- Considérant le dispositif d'aide, édition septembre 2016, de l'ADEME « Déploiement d'offres de services de recharge pour véhicules hybrides et électriques en stationnement résidentiel, en zone d'activité, dans les pôles d'échanges multimodaux » et la date limite de dépôt des dossiers fixé au 31 mars 2017,
- Considérant le contenu détaillé du projet de déploiement,
- Considérant que le SEZEO n'a jamais bénéficié d'aides de l'ADEME,

Le Président du SEZEO,

DÉCIDE de solliciter l'aide de l'ADEME pour le projet de déploiement d'infrastructure de recharge pour véhicules électrique sur les Zones Est de l'Oise à horizon 2020,

DEMANDE à l'ADEME une dérogation pour rendre ce projet éligible aux subventions sur son territoire.

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Thourotte, le 30 mars 2017,

Le Président,
O. FERREIRA



Publication et affichage le 30 mars 2017